

La construction neuve de logements fin juin 2017

Estimations en date réelle

Le niveau des autorisations de construire (-37% sur un an à fin juin) démontre que la forte hausse de fin 2015 était bien due à un effet d'aubaine avant la fin du moratoire du PLU ajaccien plutôt qu'à un réel retournement de tendance permettant d'espérer une meilleure orientation du secteur du bâtiment en Corse. Les évolutions sont contrastées entre les deux départements, le 2A retrouvant son niveau d'avant fin 2015; le 2B en progression mais sur des volumes jugés assez bas.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 17	fin mars 17	fin déc. 16
Corse du Sud	2 400	-60,8%	-62,5%	-59,4%
Haute-Corse	2 500	38,6%	22%	14,5%
Corse	4 900	-37,9%	-41,8%	-42,2%
France métro.	458 200	13,5%	14,2%	13,3%

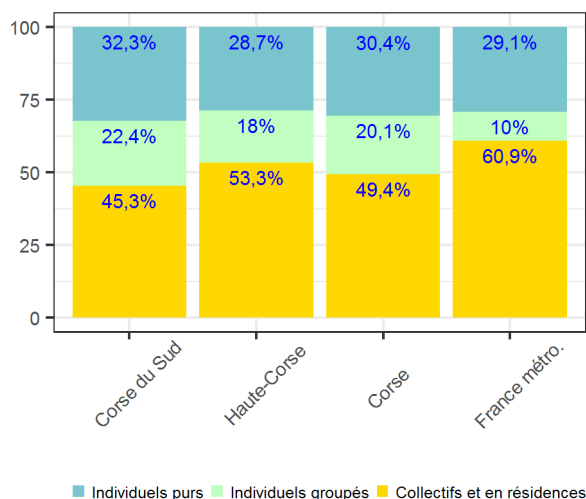
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

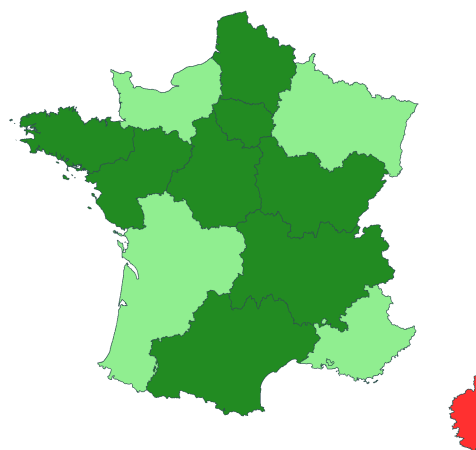
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 900	-37,9%	13,5%
Individuels purs	1 500	25,3%	15,5%
Individuels groupés	1 000	29,6%	0,8%
Collectifs et en résidences	2 400	-59,2%	14,9%



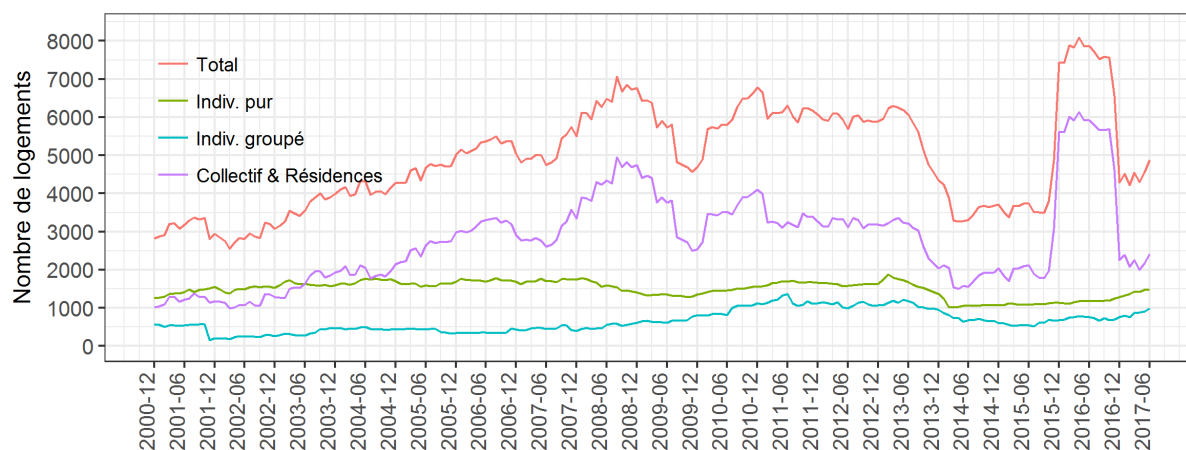
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



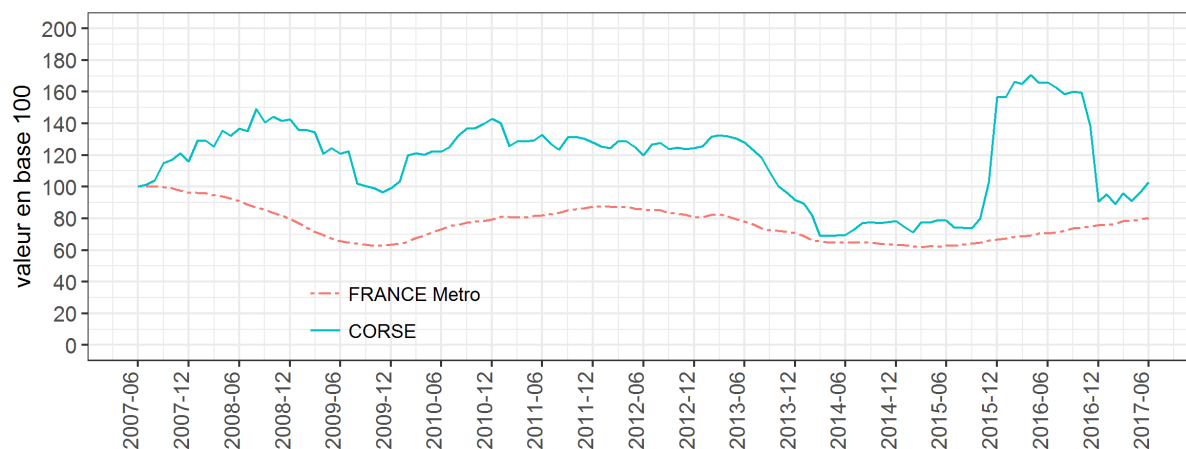
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

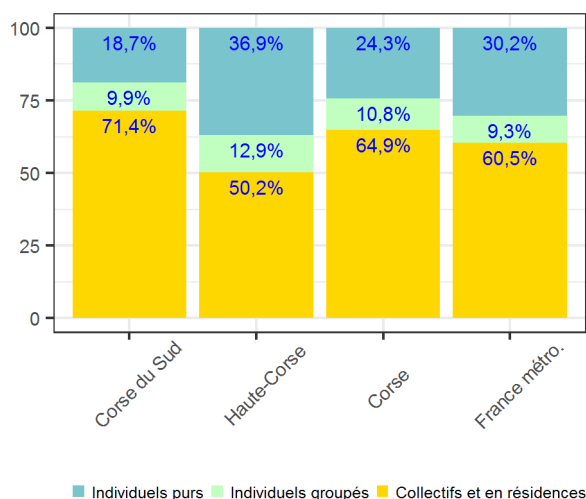
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 17	fin mars 17	fin déc. 16
Corse du Sud	3 300	62,1%	121,9%	183,1%
Haute-Corse	1 500	-2,1%	-21,9%	-10,8%
Corse	4 800	34,9%	49,7%	79,9%
France métro.	384 200	15,1%	16,4%	10,9%

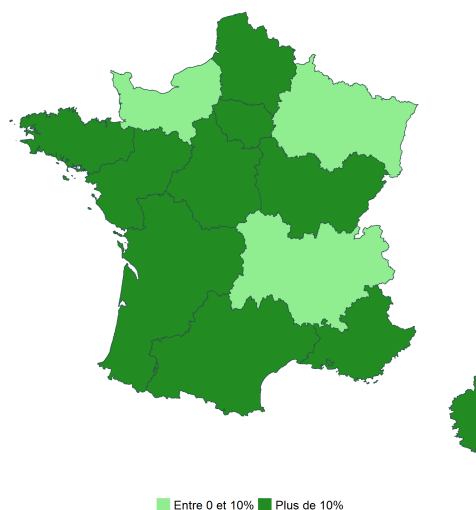
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 800	34,9%	15,1%
Individuels purs	1 200	18,6%	14,4%
Individuels groupés	500	1%	5,9%
Collectifs et en résidences	3 100	51,2%	17%

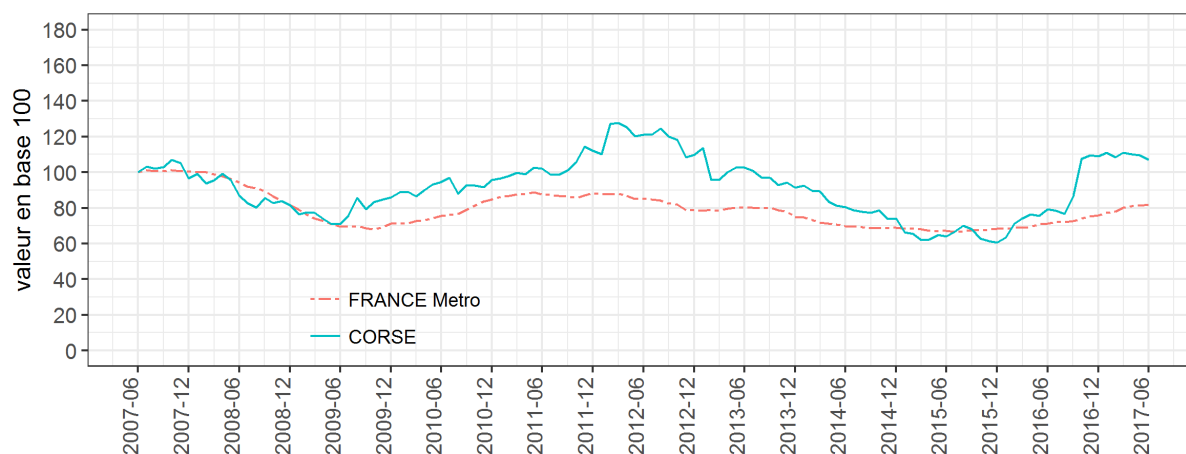
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



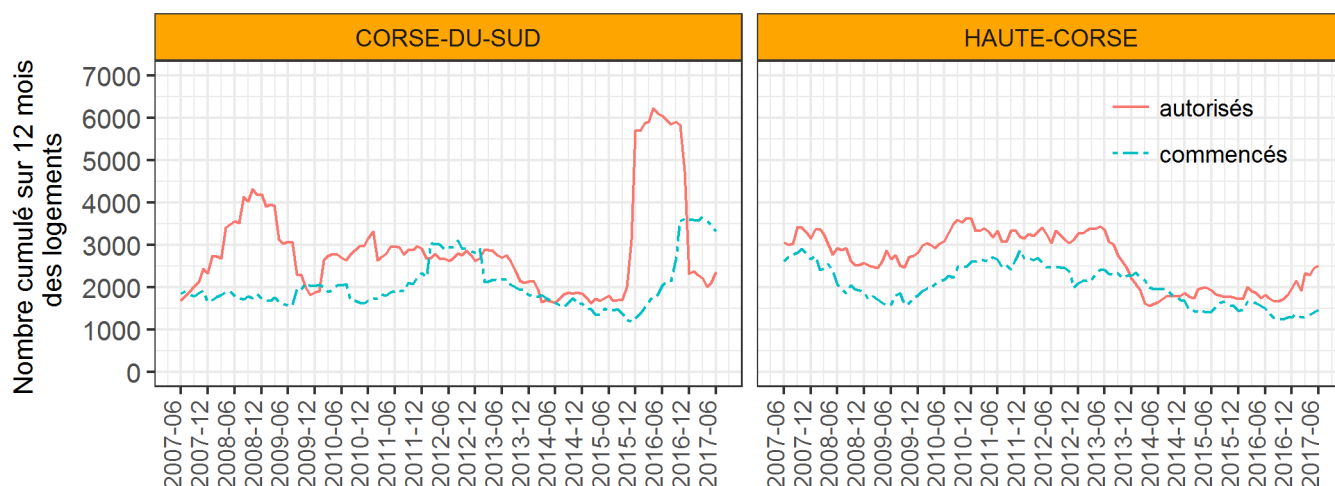
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) - Commissariat général au Développement durable / Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Retrouvez l'ensemble des publications du SOeS sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats mensuels (France entière) dans la collection "Datalab - Conjoncture de l'immobilier".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'évènement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique](#) téléchargeable sur le site Internet du SOeS.

Date des données : données brutes mensuelles du mois de juin 2017

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Daniel FAUVRE (Directeur Régional)

Rédaction et réalisation : Stéphane VACHET, François BASTELICA (Observatoire du logement)

Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre

Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9
Tél : 04 95 51 79 70
Fax : 04 95 51 79 89